

## CONDITIONS DE FAIT ANNEE 2006

### ACCES AU NEI (AAP1)

Promouvables statutairement	<b>1446</b>
Nombre de postes plan de qualification 2006	<b>385</b>
Sont promouvables à l'ancienneté sauf contre-proposition pour les AAP2 (échelle 5) : comptant au <b>minimum 5 ans d'ancienneté en échelle 5</b> au 01/01/2006	Nombre de poste
<b>10ème échelon</b> au 01/01/2006, <b>45 ans</b> au moins au 31/12/ 2006	192
<b>9ème échelon</b> au 01/01/2006, <b>49 ans</b> au moins au 31/12/2006	131
<b>8ème échelon depuis 2 ans</b> au 31/12/2006, <b>54 ans</b> au 31/12/2006	58
<b>les 4 postes manquants seront attribués en priorité au agents âgés de 59 ans</b>	<b>381</b>

### ACCES A L'ÉCHELLE 5 (AAP2)

Promouvables statutairement	<b>62</b>
Nombre de postes plan de qualification 2006	<b>37</b>
Sont promouvables à l'ancienneté les AA (échelle 4) :	Nombre de poste
6ème, 7ème, 8ème, 9ème et 10ème échelons 2 ans d'ancienneté dans le grade au 1er janvier 2006 sans condition d'âge	<b>25</b>
Sont promouvables <b>au choix</b> les AA (échelle 4) :	
5ème échelon au 31/12/2006 6ème et 7ème échelons au 01/01/2006 sans condition d'âge et d'ancienneté (37 promouvables)	<b>12</b>
	<b>37</b>